



Mairie
32 allée de la Béjadière
Le Bourg
63520 Saint-Jean-des-Ollières

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS

Délibération 32/2022	Extinction de l'éclairage public sur le territoire de la commune du 1^{er} juin au 15 août	Approuvée à l'unanimité
-----------------------------	---	--------------------------------

A Saint Jean des Ollières, le 18 juillet 2022.

Karine JONCOUX, Maire